

CONDITIONS GENERALES DE VENTE A DESTINATION D'ENTREPRISES COMMERCIALES DE PLUS DE 5 SALARIES

Version en vigueur au 24 avril 2024

Préambule :

Les présentes Conditions générales de vente (CGV) sont régies par la réglementation et les dispositions du droit français et plus particulièrement par le Code de Commerce.

Charlotte de Briançon Architecture intérieure est une entreprise d'architecture intérieure sous le SIREN 922613690 dirigée par Charlotte de Briançon dont le siège social est sis 4, avenue Félix Faure , 69007 LYON.

Charlotte de Briançon Architecture intérieure a pour activité le conseil et l'accompagnement de ses clients particuliers et professionnels pour tous projets de décoration intérieure, d'aménagement, d'agencement d'espace commerciaux ou d'habitation, et de design, à l'exclusion de tous travaux portant modification de la structure et du bâti des immeubles concernés.

Elle sera désignée dans les présentes CGV sous le terme le Prestataire.

Article 1 - Définitions :

Client : désigne l'acheteur d'un service du Prestataire,

Services : désigne l'ensemble des prestations définies au bon de commande ou devis validé réalisées personnellement par le Prestataire et ne désigne en aucun cas les prestations réalisées par les artisans ou entreprises chargés de la réalisation des travaux,

Site internet : désigne le site internet du Prestataire accessible à l'adresse <https://www.cdebriancon.com>

Article 2 - Objet :

Les Conditions générales de vente ont pour objet de régir les relations contractuelles le Prestataire et les Clients souhaitant utiliser les Services.

Ces Conditions générales de vente ont pour objet de définir les droits et les obligations du Prestataire et du Client.

Elles sont systématiquement transmises au Client préalablement à la commande.

Ces Conditions générales de vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à la commande du Client est celle en vigueur à la date de la passation de commande.

Le fait de ne pas exercer, à un moment quelconque, une prérogative reconnue par les présentes Conditions générales de vente, ou de ne pas exiger l'application d'une stipulation quelconque de la convention issue desdites Conditions générales de vente ne pourra en aucun cas être interprétée, ni comme une modification du contrat, ni comme une renonciation expresse ou tacite au droit d'exercer ladite prérogative dans l'avenir, ou au droit d'exiger l'exécution scrupuleuse des engagements souscrits aux présentes.

Dans l'hypothèse où l'un quelconque des termes des Conditions générales de vente serait considéré comme nul, réputé non écrit ou inopposable par une décision de justice ou par l'effet de la loi, les autres dispositions resteront en vigueur.

Article 3 - Services :

3.1. Descriptif des Services

Les Services du Prestataire sont définis au bon de commande ou devis validé par le Client.

Sans que cette liste soit limitative les Services proposés par le Prestataire au choix sont constitués par :

- un état des lieux,
- un cahier des charges du projet,
- une phase d'étude du projet comportant une esquisse, un chiffrage estimatif
- une phase de conception comportant un Avant-Projet Sommaire se transformant en Avant-Projet Définitif inclus élévations 3D ; puis la fourniture de plans techniques nécessaires à la consultation des entreprises.
- un chiffrage des travaux via les entreprises partenaires,
- une présentation du projet au client en ligne ou en présentiel à chaque phase clef.

3.2. Processus de commande des Services

Le Client effectue auprès du Prestataire une demande préalable de devis.

Sur la base de la demande préalable, le Prestataire établit un devis détaillant les Services, leur délai d'exécution indicatif, leur prix et les modalités de détermination de ce prix.

Toute commande de Services ou Produits fait l'objet d'un Devis envoyé par le Prestataire à son Client, par mail, remise en main propre ou voie postale, d'une durée de validité de 30 jours à compter de sa date.

La signature du Devis par le Client matérialise la passation de la commande et engage le Client.

La rémunération du Prestataire est établie sur une estimation détaillée des tâches affectées à chaque stade de la Prestation.

Si le Client demande une reprise de l'étude ou des tâches et travaux supplémentaires, le Prestataire sera en droit de se faire rétribuer au prorata du temps passé pour ces Prestations complémentaires.

En application de l'article 1195 du Code civil, toute modification pour quelque cause que ce soit imprévisible au moment de la signature du contrat emportera un réajustement du montant des honoraires à proportion des interventions rendues nécessaires.

Les conditions figurant au Devis constituent les conditions particulières des présentes Conditions Générales de Vente.

La passation de la commande par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales de Vente préalablement communiquées et obligation au paiement des Services commandés, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Prestataire.

3.3. Commandes spécifiques pour la réalisation des Services

Dans l'hypothèse de commandes impliquant une réalisation particulière et sur mesure, comme des revêtements de fenêtres (stores, tentures,...), les meubles sur mesure, tous les produits pour lesquels le Client a choisi le tissu (canapé, fauteuil, abat-jour, coussin, confections diverses...), les papiers peints, la peinture, tout autre article que le Prestataire ne peut échanger chez son fournisseur, le montant de 100% sera facturé et réglé avant l'achat.

La commande sera effectuée une fois le montant reçu.

Article 4 – Tarifs et modalités de paiement

Les tarifs et modalités de paiement sont précisés sur le Devis ou bon de commande.

La commande est définitive dès lors qu'elle a été validée par le Client par signature du devis ou du contrat avec la mention "Bon pour accord".

La commande donne lieu au versement d'un acompte de 50% du montant total du devis.

Cet acompte ne peut être qualifié d'arrhes, la commande engageant définitivement les parties. Cet acompte sera déduit de la facture finale.

Toute mission interrompue en cours d'exécution par le Client donnera lieu au paiement intégral du devis par le Client.

Si le Prestataire est assujéti à la TVA, les prix sont exprimés en euros hors taxes auxquels s'ajoutera la TVA au taux en vigueur à la date des présentes Conditions générales de vente.

Une facture est établie par le Prestataire et remise au Client.

Seuls les règlements en euros sont acceptés.

Les modalités de paiement des acomptes et du solde seront précisées sur le Devis.

Le Prestataire ne sera pas tenu de procéder à la fourniture des Services commandés par le Client si le prix ne lui a pas été préalablement réglé dans les conditions indiquées au Devis validé.

Article 5 – Livraison

Les modes et délais de livraison sont déterminés au moment de la passation de la commande par le Client, et précisés dans le Devis.

Le Prestataire s'engage à faire ses meilleurs efforts pour livrer les Services commandés par le Client dans les délais précisés. Toutefois, ces délais sont communiqués à titre indicatif.

Le délai mentionné dans le Devis pour réaliser le Service commandé ne court qu'à compter du jour où le Client a transmis l'intégralité des informations nécessaires à la réalisation.

Article 6 – Responsabilité du Prestataire

S'agissant d'une mission de conseil, le Prestataire est tenu à une obligation de moyens.

La responsabilité résultant de la mise en œuvre des conseils et préconisations du Prestataire incombe aux professionnels mandatés par le Client sans que le Prestataire n'ait à répondre des manquements desdits professionnels.

Le Prestataire n'est ni maître d'ouvrage délégué, ni maître d'œuvre dans la réalisation de travaux et, à ce titre, n'engage pas sa responsabilité en ces qualités.

L'intervention du Prestataire consiste à mettre en relation son Client avec des professionnels qualifiés dans le domaine du bâtiment, lesquels demeureront responsables de la préconisation et du suivi technique du chantier.

Le Prestataire ne saurait garantir l'exactitude des données collectées auprès du Client et ne saurait ainsi engager sa responsabilité du fait de l'inexactitude d'une de ces données collectées ou d'une omission par le Client.

De manière générale, la responsabilité du Prestataire ne pourra être engagée qu'en cas de faute prouvée par le Client résultant d'un manquement à ses obligations contractuelles telles que définies aux présentes et uniquement au titre des dommages directs subis par le Client.

Sont ainsi exclus les dommages indirects tels que le manque à gagner, la perte de chance, le préjudice commercial ou financier, l'augmentation de frais généraux ou les pertes trouvant leur origine ou étant la conséquence de l'exécution des Conditions générales de vente.

Le Prestataire ne sera pas responsable des préjudices ou dommages qui sont causés par le fait du Client dans le cadre de l'exécution des Services.

Article 7 – Droits de propriété intellectuelle

Le Prestataire reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les études, dessins, modèles, prototypes, photographies, illustrations ou tout autre contenu, réalisés en vue de la fourniture des Services au Client, qui font l'objet d'une protection au titre des droits d'auteur.

Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdits documents sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Prestataire qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

Le Client autorise le Prestataire à réaliser des photos et des vidéos de son intérieur à tous les stades de son intervention et après livraison, ainsi qu'à leur exploitation à des fins promotionnelles sur tous supports actuels et à venir, sous réserve de conserver l'anonymat du Client.

Article 8 - Informatiques et libertés - RGPD et Protection des données personnelles

Le Prestataire est amené à collecter des informations pour la réalisation de ses prestations qui seront enregistrées sous format électronique.

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, il est rappelé que les données personnelles qui sont demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa commande et à l'établissement des factures, notamment.

Ces données peuvent être communiquées aux éventuels partenaires du Prestataire chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des commandes.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 et au règlement général sur la protection des données (RGPD), le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de ses données personnelles en adressant un courrier au siège social du Prestataire à l'adresse rappelée en tête des présentes ou un courriel à l'adresse email suivante : cdebriancon@gmail.com.

Article 9 – Assurances

Le Prestataire a souscrit une assurance responsabilité civile et professionnelle auprès de la compagnie AXA BTPlus Concept (police n° 11078064704).

Une copie de(s) police(s) peut être fournie au client sur simple demande.

Article 10 – Imprévision et force majeure

10.1 – Imprévision

Les risques liés à un changement de circonstances financières ou économiques ou entourant la conclusion d'une opération de fourniture de Services du Prestataire soumise aux présentes Conditions générales de vente, et résultant, en particulier, de l'augmentation des charges d'exploitation du Prestataire en raison de facteurs externes

à ce dernier seront répartis, dans le cadre des dispositions de l'article 1195 du Code civil relatives à l'imprévision, également entre le Prestataire et le Client.

10.2 – Force majeure

Le Prestataire dégage sa responsabilité pour tout manquement à ses obligations contractuelles dans l'hypothèse d'un cas de force majeure ou fortuite, y compris, mais sans y être limitées, catastrophes, incendies, grève interne ou externe, défaillance ou pannes internes ou externes, et d'une manière générale tout événement ne permettant pas la bonne exécution du Contrat.

Article 11 – Droit applicable - langue

Les présentes Conditions générales de vente et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français.

Les présentes Conditions générales de vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Article 12 – Règlement des différends et Clause attributive de compétence

Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes Conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pu être résolues entre le Prestataire et le Client seront soumis au Tribunal du ressort du siège du Prestataire.